

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 20 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants :

**REG-410 RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LEDUC ET DE LA PROMENADE DU SQUARE (LOT 6) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 009 100 \$**

**REG-412 RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE ARBOUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 877 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 578 000 \$**

**REG-413 RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE BRETAGNE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 064 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 574 000 \$**

Les règlements REG-410, REG-412 et REG-413 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 26 avril 2018.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 8<sup>e</sup> jour de mai 2018.

Nicole Fréchette  
Greffière adjointe

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.*